



## Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 18 septembre 2015

Monsieur le Directeur académique,

L'ordre du jour concerne le Règlement Type Départemental, mais nous reviendrons sur la création de postes encore nécessaires. Des ouvertures de classes doivent être prononcées mais aussi des postes doivent être créés.

En effet, l'accueil de réfugiés dans notre département demande une réponse de la part de l'Education Nationale à la hauteur de la communication gouvernementale. Le nombre d'élèves suivi par chaque enseignant-e d'UPEAA est déjà supérieur aux normes officielles et il ne saurait être question de leur en donner davantage. Par ailleurs, il semble que cet accueil se fasse en partie sur des communes, Maisse ou St Pierre-du-Perray par exemple, qui ne disposent d'aucun dispositif à proximité. Qu'a prévu la DSDEN à ce sujet ? Pour notre part, nous demandons la création de postes UPEAA supplémentaires ainsi que l'ouverture de classes dans les écoles qui atteindraient le seuil d'ouverture avec l'inscription de ces nouveaux élèves.

Concernant l'organisation hebdomadaire des écoles, les quatorze pages d'annexe ne donnent pas l'exemple de simplification administrative même si cela ne représente que quelques schémas souvent repris. Nous avons l'image d'une organisation municipale de l'école, loin d'un cadre commun national. On voudrait préparer les esprits à la territorialisation de l'Ecole Publique qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le même ordre d'idée, nous demandons que soient communiqués aux collègues et aux Conseils d'École les PEDT les concernant. Il est inadmissible que des municipalités gardent par devers elles des documents qui intéressent toute la communauté éducative.

Il en va de même des contrats de ville dont la partie éducative peut s'avérer parfois édifiante. Il semble que dans le contrat de ville d'Evry, la DSDEN s'engage à trouver une solution de remplacement dans les 48 heures. Est-ce pour cela que l'on demande déjà à des ZIL des circonscriptions voisines d'y effectuer des suppléances alors que des absences dans lesdites circonscriptions ne sont pas remplacées ? La mention « *satisfait ou remboursé* » figure-t-elle en bas de page ?

Par la contractualisation, c'est un service public à plusieurs vitesses que l'on est en train d'installer, c'est l'inégalité de traitement que l'on instaure, y compris entre des territoires relevant d'une problématique identique et qui nécessiteraient la même attention.

L'Essonne manque d'enseignant-es. Le département a les plus forts effectifs par classe de France. La FSU et le SNUipp-FSU 91 ne cessent de le répéter depuis des années. Un effort significatif doit être fait pour les prochaines dotations.